



Les Français et les droits des enfants nés de mères porteuses à l'étranger

Ifop pour l'ADFH



FK/JPD N° 113172

Contacts Ifop :

François Kraus / Jean-Philippe Dubrulle

Département Opinion et Stratégies d'Entreprise

TEL : 01 45 84 14 44

prenom.nom@ifop.com

JUIN 2015

Sommaire

- 1 - La méthodologie	1
- 2 - Les résultats de l'étude.....	4
Le jugement sur les droits des enfants nés de mères porteuses à l'étranger	5
L'adhésion à la délivrance d'un livret de famille reconnaissant la filiation à un enfant né de mère porteuse à l'étranger.....	7
L'adhésion à la reconnaissance d'un acte de naissance établi dans le pays de naissance d'un enfant né de mère porteuse à l'étranger	9

- 1 -

La méthodologie

Méthodologie

Ce document présente les résultats d'une étude réalisée par l'Ifop. Elle respecte fidèlement les principes scientifiques et déontologiques de l'enquête par sondage. Les enseignements qu'elle indique reflètent un état de l'opinion à l'instant de sa réalisation et non pas une prédiction.

Aucune publication totale ou partielle ne peut être faite sans l'accord exprès de l'Ifop.

Etude réalisée par l'Ifop pour l'ADFH

Echantillon



L'enquête a été menée auprès d'un échantillon de **962** personnes, représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus.

Méthodologie



La représentativité de l'échantillon a été assurée par la méthode des quotas (sexe, âge, profession de la personne interrogée) après stratification par région et catégorie d'agglomération.

Mode de recueil



Les interviews ont été réalisées par questionnaire auto-administré en ligne du 25 au 26 juin 2015.

Retrouvez gracieusement les sondages et analyses publiés de l'Ifop sur :

Nos applications mobiles



Android



iPhone / iPad

Notre site Internet



www.ifop.com

Les réseaux sociaux



@IfopOpinion



Ifop Opinion

Précision relative aux marges d'erreur

La théorie statistique permet de mesurer l'incertitude à attacher à chaque résultat d'une enquête. Cette incertitude s'exprime par un intervalle de confiance situé de part et d'autre de la valeur observée et dans lequel la vraie valeur a une probabilité déterminée de se trouver. Cette incertitude, communément appelée « marge d'erreur », varie en fonction de la taille de l'échantillon et du pourcentage observé comme le montre le tableau ci-dessous :

INTERVALLE DE CONFIANCE A 95% DE CHANCE						
<i>Taille de l'échantillon</i>	<i>Si le pourcentage trouvé est...</i>					
	5 ou 95%	10 ou 90%	20 ou 80%	30 ou 70%	40 ou 60%	50%
100	4,4	6,0	8,0	9,2	9,8	10,0
200	3,1	4,2	5,7	6,5	6,9	7,1
300	2,5	3,5	4,6	5,3	5,7	5,8
400	2,2	3,0	4,0	4,6	4,9	5,0
500	1,9	2,7	3,6	4,1	4,4	4,5
600	1,8	2,4	3,3	3,7	4,0	4,1
700	1,6	2,3	3,0	3,5	3,7	3,8
800	1,5	2,1	2,8	3,2	3,5	3,5
900	1,4	2,0	2,6	3,0	3,2	3,3
1 000	1,4	1,8	2,5	2,8	3,0	3,1
2 000	1,0	1,3	1,8	2,1	2,2	2,2
3 000	0,8	1,1	1,4	1,6	1,8	1,8
4 000	0,7	0,9	1,3	1,5	1,6	1,6
5 000	0,6	0,8	1,1	1,3	1,4	1,4
6 000	0,6	0,8	1,1	1,3	1,4	1,4
8 000	0,5	0,7	0,9	1,0	1,1	1,1
10 000	0,4	0,6	0,8	0,9	0,9	1,0

Exemple de lecture du tableau : dans le cas d'un échantillon de **1000** personnes, si le pourcentage mesuré est de **10%**, la marge d'erreur est égale à **1,8**. Le vrai pourcentage est donc compris entre 8,2% et 11,8%.

- 2 -

Les résultats de l'étude

Le jugement sur les droits des enfants nés de mères porteuses à l'étranger

Question : Aujourd'hui, le recours à une mère porteuse (ou gestation pour autrui) est interdit en France, mais est légal dans certains pays. La reconnaissance par les services de l'Etat des enfants dont les parents sont français mais qui sont nés d'une mère porteuse à l'étranger fait donc actuellement débat.

A vos yeux, les services de l'Etat doivent-ils accorder à ces enfants nés à l'étranger par mère porteuse les mêmes droits que les autres enfants nés à l'étranger de parents français ?

	Ensemble 25-26 Juin 2015 (%)
• Oui	59
• Non	41
TOTAL.....	100

Le jugement sur les droits des enfants nés de mères porteuses à l'étranger

	Oui	Non
	(%)	(%)
ENSEMBLE	59	41
SEXE DE L'INTERVIEWE(E)		
Homme	52	48
Femme	65	35
AGE DE L'INTERVIEWE(E)		
Moins de 35 ans	63	37
18 à 24 ans	64	36
25 à 34 ans	63	37
35 ans et plus	57	43
35 à 49 ans	60	40
50 à 64 ans	56	44
65 ans et plus	55	45
PROFESSION DE L'INTERVIEWE(E)		
ACTIF	61	39
CSP+	56	44
Artisan ou commerçant (*)	63	37
Profession libérale, cadre supérieur	52	48
Profession intermédiaire	63	37
CSP-	62	38
Employé	66	34
Ouvrier	57	43
INACTIF	60	40
Retraité	60	40
Autre inactif (*)	60	40
NIVEAU D'EDUCATION		
Inférieur au baccalauréat	53	47
Baccalauréat	64	36
Bac + 2 ans, niveau bac + 2 ans	67	33
Diplôme supérieur	65	35
En cours d'études	69	31
REGION		
Région parisienne	60	40
Province	59	41
Nord est	62	38
Nord ouest	60	40
Sud ouest	57	43
Sud est	55	45
CATEGORIE D'AGGLOMERATION		
Communes rurales	55	45
Communes urbaines de province	59	41
Agglomération parisienne	63	37
PROXIMITE POLITIQUE		
Gauche	70	30
Front de Gauche	78	22
Parti Socialiste	68	32
Europe Ecologie / Les Verts (*)	67	33
Modem	66	34
Droite	47	53
UDI	62	38
Les Républicains	54	46
Front National	36	64
Aucune formation politique	62	38
VOTE A LA PRESIDENTIELLE 2012 (1er tour)		
Jean-Luc Mélenchon	76	24
François Hollande	72	28
François Bayrou	65	35
Nicolas Sarkozy	56	44
Marine Le Pen	42	58

(*) Effectifs inférieurs à 40 individus : ces résultats sont à interpréter avec prudence en raison de la faiblesse des effectifs

L'adhésion à la délivrance d'un livret de famille reconnaissant la filiation à un enfant né de mère porteuse à l'étranger

Question : Actuellement, les enfants de parents français qui naissent à l'étranger se voient reconnaître automatiquement leur filiation par les services de l'Etat. En revanche, compte tenu de l'interdiction de la gestation pour autrui en France, les services de l'Etat ne délivrent pas un livret de famille établissant la filiation des parents français avec les enfants nés à l'étranger par mère porteuse, y compris lorsqu'ils sont nés dans des pays (comme le Royaume-Uni, les États-Unis ou le Canada) où cette pratique est légale et encadrée.

Souhaitez-vous que désormais, les enfants nés par mères porteuses dans les pays où cette pratique est légale se voient délivrer comme les autres enfants nés à l'étranger un livret de famille reconnaissant leur filiation avec leurs parents ?

	Ensemble 25-26 Juin 2015 (%)
TOTAL Oui	69
• Oui, tout à fait	30
• Oui, plutôt	39
TOTAL Non	31
• Non, plutôt pas	13
• Non, pas du tout	18
TOTAL.....	100

L'adhésion à la délivrance d'un livret de famille reconnaissant la filiation à un enfant né de mère porteuse à l'étranger

	TOTAL Oui	Oui, tout à fait	Oui, plutôt	TOTAL Non	Non, plutôt pas	Non, pas du tout
	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)
ENSEMBLE	69	30	39	31	13	18
SEXE DE L'INTERVIEWE(E)						
Homme	60	27	33	40	18	22
Femme	78	34	44	22	7	15
AGE DE L'INTERVIEWE(E)						
Moins de 35 ans	74	34	40	26	11	15
18 à 24 ans	73	35	38	27	9	18
25 à 34 ans	74	33	41	26	12	14
35 ans et plus	68	29	39	32	13	19
35 à 49 ans	69	30	39	31	14	17
50 à 64 ans	67	31	36	33	13	20
65 ans et plus	67	25	42	33	11	22
PROFESSION DE L'INTERVIEWE(E)						
ACTIF	70	32	38	30	14	16
CSP+	65	27	38	35	15	20
Artisan ou commerçant (*)	74	15	59	26	11	15
Profession libérale, cadre supérieur	65	32	33	35	14	21
Profession intermédiaire	71	38	33	29	15	14
CSP-	73	32	41	27	12	15
Employé	77	37	40	23	13	10
Ouvrier	66	24	42	34	11	23
INACTIF	71	26	45	29	9	20
Retraité	75	29	46	25	8	17
Autre inactif (*)	64	20	44	36	11	25
NIVEAU D'EDUCATION						
Inférieur au baccalauréat	61	23	38	39	16	23
Baccalauréat	78	37	41	22	7	15
Bac + 2 ans, niveau bac + 2 ans	81	38	43	19	8	11
Diplôme supérieur	76	46	30	24	8	16
En cours d'études	82	34	48	18	10	8
REGION						
Région parisienne	69	33	36	31	11	20
Province	69	30	39	31	13	18
Nord est	72	31	41	28	14	14
Nord ouest	71	36	35	29	13	16
Sud ouest	77	33	44	23	11	12
Sud est	61	21	40	39	13	26
CATEGORIE D'AGGLOMERATION						
Communes rurales	69	32	37	31	14	17
Communes urbaines de province	68	28	40	32	14	18
Agglomération parisienne	72	33	39	28	9	19
PROXIMITE POLITIQUE						
Gauche	79	40	39	21	11	10
Front de Gauche	91	58	33	9	3	6
Parti Socialiste	75	35	40	25	13	12
Europe Ecologie / Les Verts (*)	80	30	50	20	18	2
Modem	74	25	49	26	21	5
Droite	60	23	37	40	12	28
UDI	70	29	41	30	24	6
Les Républicains	74	27	47	26	3	23
Front National	46	18	28	54	17	37
Aucune formation politique	71	31	40	29	13	16
VOTE A LA PRESIDENTIELLE 2012 (1er tour)						
Jean-Luc Mélenchon	90	44	46	10	3	7
François Hollande	74	36	38	26	15	11
François Bayrou	73	37	36	27	20	7
Nicolas Sarkozy	74	23	51	26	8	18
Marine Le Pen	50	19	31	50	18	32

(*) Effectifs inférieurs à 40 individus : ces résultats sont à interpréter avec prudence en raison de la faiblesse des effectifs

L'adhésion à la reconnaissance d'un acte de naissance établi dans le pays de naissance d'un enfant né de mère porteuse à l'étranger

Question : Dans les pays où cette pratique est autorisée, les enfants nés d'une mère porteuse disposent d'un acte de naissance qui établit légalement leur filiation avec leurs parents français.

Pour délivrer un livret de famille à ces parents dont les enfants sont nés d'une mère porteuse à l'étranger, les services de l'Etat doivent-ils, selon vous, reconnaître l'acte de naissance établi dans le pays de naissance de ces enfants ?

	Ensemble 25-26 Juin 2015 (%)
• Oui	65
• Non	35
TOTAL.....	100

L'adhésion à la reconnaissance d'un acte de naissance établi dans le pays de naissance d'un enfant né de mère porteuse à l'étranger

	Oui	Non
	(%)	(%)
ENSEMBLE	65	35
SEXE DE L'INTERVIEWE(E)		
Homme	62	38
Femme	68	32
AGE DE L'INTERVIEWE(E)		
Moins de 35 ans	66	34
18 à 24 ans	72	28
25 à 34 ans	62	38
35 ans et plus	65	35
35 à 49 ans	64	36
50 à 64 ans	70	30
65 ans et plus	59	41
PROFESSION DE L'INTERVIEWE(E)		
ACTIF	68	32
CSP+	64	36
Artisan ou commerçant (*)	69	31
Profession libérale, cadre supérieur	65	35
Profession intermédiaire	68	32
CSP-	70	30
Employé	77	23
Ouvrier	61	39
INACTIF	65	35
Retraité	68	32
Autre inactif (*)	58	42
NIVEAU D'EDUCATION		
Inférieur au baccalauréat	60	40
Baccalauréat	69	31
Bac + 2 ans, niveau bac + 2 ans	75	25
Diplôme supérieur	68	32
En cours d'études	75	25
REGION		
Région parisienne	70	30
Province	64	36
Nord est	66	34
Nord ouest	67	33
Sud ouest	67	33
Sud est	58	42
CATEGORIE D'AGGLOMERATION		
Communes rurales	64	36
Communes urbaines de province	65	35
Agglomération parisienne	68	32
PROXIMITE POLITIQUE		
Gauche	69	31
Front de Gauche	84	16
Parti Socialiste	63	37
Europe Ecologie / Les Verts (*)	69	31
Modem	68	32
Droite	59	41
UDI	85	15
Les Républicains	60	40
Front National	50	50
Aucune formation politique	69	31
VOTE A LA PRESIDENTIELLE 2012 (1er tour)		
Jean-Luc Mélenchon	86	14
François Hollande	67	33
François Bayrou	65	35
Nicolas Sarkozy	61	39
Marine Le Pen	55	45

(*) Effectifs inférieurs à 40 individus : ces résultats sont à interpréter avec prudence en raison de la faiblesse des effectifs